

**compte-rendu de la réunion
du conseil d'administration
du 29 mars 2025
à la Maison du Handball (Créteil)**



Membres présents :

M^{mes} Isabelle Allusson, Monique Ansquer, Sophie Arnaud, Hélène Bergier, Odile Crombez, Laurence Dore, Céline Fortune, Marie-José Gaudefroy, Valérie Jacob, Sabrina Jaubert, Nathalie Lassalle, Yaël Nabet-Marc, Isabelle Penafiel, Anne-Sophie Picquart & MM. Daniel Bernard, Luc Chevalier, Pascal Jeunehomme, Robert Lafond, Jean-Marie Lassalle, Michel Laurent, Pierre Lentier, David Peneau, Philippe Pudelko, Philippe Rajau, Christian Zakarian

Invités :

M. Daniel Henry

Absents excusés :

M^{mes} Béatrice Blasak, Nathalie Bonanni, Maryse Pivonet (invitée) Valérie Urvoy & MM. Cédric Denon, Alain Desplaces, Amine Faradjila, Pierre-Olivier Levet (invité), Christophe Meynial (invité absent), Pierre Ouazana, Christian Plas, Xavier Sarini (invité), Patrick Sportouch

Le quorum étant atteint, le Président Philippe Pudelko ouvre la séance à 9h15.

Philippe Pudelko souhaite une bonne année à tous puisque ce conseil d'administration est le premier de l'année.

L'ordre du jour :

- Validation de PV de réunions du CA
- AG fédérale – validation du délégué et du délégué suppléant
- Tour des commissions et des activités
- Tour des comités
- Point licences
- Point ressources humaines
- Point financier
- Questions diverses

VALIDATION DE PV DE RÉUNION DU CA

> PV de la réunion du CA du 14/03/2025

➡ *Le CA valide à l'unanimité des présents le PV cité ci-dessus*

AG FÉDÉRALE – 16-17 MAI 2025

> **Validation du délégué représentant la ligue**

Proposition de la candidature de Philippe Pudelko, Président de la ligue

➡ *Le CA valide à l'unanimité des présents cette candidature*

> **Validation du suppléant au délégué représentant la ligue**

Proposition de la candidature de Sabrina Jaubert, vice-présidente de la ligue

➡ *Le CA valide à l'unanimité des présents cette candidature*

Philippe Pudelko précise que les comités doivent aussi valider leurs délégués et faire remonter l'information à la fédération.

TOUR DES COMMISSIONS ET DES ACTIVITÉS

> **Statuts & règlements**

- Qualifications : Des recherches d'anomalies sont faites par la CSR concernant les licences et les mutations.

Pascal Jeunehomme annonce que la saison prochaine, il y aura des modifications pour les transferts internationaux. L'IHF et l'EHF vont contrôler systématiquement les joueurs étrangers, donc pour tout joueur (adulte, jeune ou même baby) qui vient de l'étranger un transfert international devra être effectué. Il faut donc inclure dans le traitement de ces licences le temps des fédérations d'origine.

Anne-Sophie Picquart rappelle ce qu'elle avait déjà dit dans un CA de la saison précédente, sur les photos des licences qui ne permettent pas d'identifier le joueur. Elle souhaite qu'un rappel soit fait lors des qualifications des licences.

- Équipement : des homologations en urgence ont été faites à la suite de l'incendie de la salle d'Ivry. La commission est toujours en attente du référent équipement pour le CDHB75.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

- Au niveau de la création de club, toujours en attente des informations du 93 et du 95.
A priori, une création de club est également prévu dans le 77.
- CMCD : Les contrôles sont toujours en cours.
Évolutions pour la saison prochaine (voir présentation en fin de document) :
 - **Les points bonus**
Ajout de point bonus avec la prise en compte des jeunes dirigeants (de moins de 35 ans) et la féminisation des jeunes dirigeantes, ensuite augmentation du seuil pour l'avoir formation.
Pour Anne-Sophie Picquart, il est dommage qu'une personne ne puisse pas se retrouver sur plusieurs lignes et demande que la phrase « *une personne ne peut être prise en compte qu'une fois* » soit supprimée de l'article 3.5.5.
 - **Les âges des JAJ qui vont changer au niveau fédéral et donc territorial.**
Un arbitre dès ses 18 ans (année sportive) passera automatiquement (durant l'été) en JA.
Les JAJ qui seront pris en compte pour la CMCD sont ceux âgés de 11 ans à 17 ans.
La discussion qui suit, concerne le grade JAJ T3 pour des jeunes de 11 et 12 ans.
 - **Les nouveaux diplômes**
 - ➔ Le CA valide les propositions de la CSR à l'exception des points 3.5.5 et 3.5.6
Concernant les propositions des articles 3.5.5 et 3.5.6, elles seront proposées à l'AG ligue du 7 juin 2025 en expérimentation sur la saison prochaine.

> Technique

- David Peneau remercie les comités pour leur implication dans les inter-comités.
- PPF féminin – David Peneau souligne l'état d'esprit irréprochable des filles pendant les compétitions :
 - les filles sont championnes de France des inter-pôles
 - 9 filles sont en stage national U18
 - 2 filles sont en stage national U19
 - l'équipe 1 de la sélection régionale va en finale des interligues
- PPF masculin :
 - Les garçons ont fini à la 5^e place des inter-pôles
 - 2 garçons sont en stage national U17
 - 3 garçons sont en stage national U19
 - 3 garçons sont en stage national U21
 - les interligues garçons se dérouleront à S'-Dié-des-Vosges du 29 avril au 1^{er} mai. David Peneau précise que nos garçons ont ce qu'il faut pour finir sur le podium.
- Concernant le Beach, David Peneau remercie tous les comités de jouer le jeu. Les 8 comités de l'Île-de-France participeront le 28 mai aux intercomités de Beach (qui sont qualificatifs pour les finalités à Châteauroux et un tournoi à Besançon).
Par ailleurs, une joueuse de l'Essonne est sélectionnée en équipe U17 France de Beach
- Pierre Lentier aborde la suppression de finalités des inter-comités à Orléans et exprime sa déception, car pour lui cela remet en cause une légitimité et une reconnaissance des techniciens. David Peneau rappelle qu'il n'y a pas eu de concertation, c'est une décision descendante de la DTN fédérale. Il continue en indiquant que 40 % des comités sont mécontents, car ils participent souvent à ces finalités, et il pense que cela va entraîner des répercussions sur les sélections et les entrées en pôles.
Anne-Sophie Picquart annonce que le CA du CDHB77 a pris la décision que les sélections 77 ne participeront pas aux intercomités après les finalités territoriales de la MDH, et que les techniciens du comité sont très déçus. De plus, le Conseil départemental a supprimé la subvention fléchée vers les sélections (qui était de 10 K€).
Céline Fortuné est entièrement d'accord avec Pierre et Anne-Sophie, pour elle dans la philosophie de formation de nos jeunes joueurs les intercomités étaient vitaux. De plus, elle n'accepte pas la façon dont l'information a été faite par la fédération.
Michel Laurent, le représentant des comités d'Île-de-France, précise que ce projet a été présenté et non validé par les présidents de ligue. Il fera remonter le mécontentement de nos comités lors des instances fédérales dans lesquelles il sera présent.
David Peneau indique que cette décision risque de mettre à mal le maillage du territoire.
Pierre Lentier continue sur le Beach : il pense que si l'on doit travailler sérieusement sur cette pratique, cela a un coût certain, surtout que ces terrains sont souvent payants.
Philippe Pudelko a prévenu la DTN fédérale que certains comités n'allaient pas engager des frais sur les 8 ou 9 tournois challenge Michel-Barbot.
- Philippe Rajau demande qu'une équipe médicale soit présente lors des organisations de tournoi par la ligue.
Il enchaîne avec le fait que l'EHF a mis en place avec les clubs participants à la Ligue des champions un tournoi international U18 M pour lequel les ligues et comités n'étaient pas prévenus. Philippe Pudelko précise que cela concerne le Paris S'-Germain HB et le HBC Nantes).
- Michel Laurent indique qu'à Athletica (ex-CDFAS), à Eaubonne, le volley va partir. Pour les pôles, il restera donc le basket et le handball et que cela entraînera des coûts plus élevés pour les maîtres d'internat (la dépense étant répartie sur moins de sports).
- Philippe Pudelko précise qu'une étude est en cours concernant le site de Fontainebleau du pôle espoirs féminin pour qu'il nous coûte moins cher.

> Organisation des compétitions

- Christian Zakarian, président de la COC territoriale, fait un état des lieux des championnats.
 - Masculins
 - LiquiMoly Starligue : l'US Ivry risque de descendre en ProLigue
 - ProLigue : le Massy EHB risque de descendre en N1M fédérale
 - N1M fédérale : l'Élite Val-d'Oise pourrait monter en ProLigue tandis que la réserve du Tremblay-en-France HB risque de descendre en N1M
 - N1M : théoriquement pas de descente
 - N2M : l'AS St-Ouen-l'Aumône et le Réveil-de-Nogent peuvent monter en N1M, tandis que l'Ent. Plesséenne, la réserve du Massy EHB et le Paris SC risquent de descendre en N3
 - N3M : le HB Boucle-de-Seine et le Levallois SC peuvent monter en N2M, tandis que le Chaville HB et le Issy HBM redescendraient en région
 - U18M CdF : l'US Ivry & le Tremblay-en-France HB peuvent se qualifier pour le dernier carré
 - U18M CdF (Challenge) : sur 5 équipes franciliennes, les 5 peuvent redescendre en région, sachant qu'il y aurait alors 3 départements qui perdraient leur équipe à ce niveau. En vertu de nos règlements, ces 3 départements auront une équipe qualifiée, et il n'est donc pas assuré que les autres comités puissent avoir une place en barrage.
 - PNM : le Plaisir – Les Clayes HB et l'Ent. Aulnay-Bourget peuvent monter en N3M, tandis que le Asnières HBC et la réserve du HBC Livry-Gargan peuvent descendre.
 - Exc M : l'USM Malakoff, le Noisy-le-Grand HB, le Joinville AHB et le Villemomble HB peuvent monter en PNM, tandis que l'US Deuil-Enghien-Montmorency, le HBC Vélizy, le Versailles HBC et le TU Verrières peuvent descendre.
 - HonM : le HBC Parisis, le HBC Gagny, l'AS S^t-Mandé, la réserve du Savigny HB91, la réserve du Chesnay YHB peuvent monter tandis qu'il y aurait 13 descentes.
 - Féminines
 - N1F : la réserve du Paris 92 (Issy-Paris Hand), le CM Aubervilliers et l'US Palaiseau risquent de descendre en N2F tandis que Noisy-le-Grand HB peut remonter en D2F
 - N2F : le HBC Serris VE et le Paris SC peuvent monter en N1, tandis que l'AS Mantaïse, l'AS Montigny-le-Bretonneux et le Cergy HB pourraient redescendre en région.
 - U17F CdF : la Stella St-Maur HB et le Aulnay HB sont bien partis pour être qualifiées pour les finalités.
 - 17F CdF (Challenge) : le HBC Serris VE et le Paris St-Germain HB risquent de redescendre
 - N3F : le HBC Gagny et le CSA Kremlin-Bicêtre peuvent monter en N2F, le CS Monterelais et l'Élite Val-d'Oise pourraient descendre
 - PNF : le Paris UC, l'US Ivry, le HB Brie 77 et le Villemomble HB peuvent monter, tandis que l'US Fontenaysienne, le Mormant AHB, l'Agglo Roissy Pays-de-France & le Élan-court-Maurepas HB peuvent descendre
 - ExcF : le Paris XO, l'Ent. Roissy-Ozoir HB, la Stella S^t-Maur HB, l'US Ivry, le TU Verrières & l'équipe 3 d'Issy-Paris Hand peuvent monter. Le Montfermeil HB, l'ES Montgeron, le HBC S^t-Leu / Taverny, le CSM Bonneuil, le CSM Puteaux, et FB2M peuvent eux redescendre en championnat départemental.
 - Coupe de France
 - l'Élite Val-d'Oise (fédérale masc.), le Joinville AHB (rég. masc.) et l'USM Villeparisis (dép. fém.) représenteront l'Île-de-France lors des finalités de zone.
- Il annonce qu'au CA du 10 mai seront présentés 3 projets :
 - modification des diplômes entraîneurs autorisés pour les championnats jeunes ;
 - changement pour l'envoi des feuilles de match qui devra être faite au plus tard à 20h le dimanche ;
 - réflexion sur les joueuses de moins de 16 ans qui jouent en U18 pour qu'elles puissent participer aux barrages Championnat de France.
- Christian Zakarian annonce l'ouverture, la saison prochaine, d'un chantier mené sur le territoire avec les équipes COC et technique des 8 comités pour étudier la possibilité d'harmoniser tous nos règlements des compétitions. Le sujet sera abordé lors de la prochaine ETR. Marie-José Gaudefroy demande à Christian Zakarian de faire un point sur l'avancée de ce projet à chaque réunion du CA de la ligue de la saison prochaine.

> Arbitrage

- Alain Desplaces, président de la commission d'arbitrage étant absent, c'est Jean-Marie Lassalle (un des 2 vice-présidents de la CTA) qui prend la parole.
- État des lieux :
 - 18 JA T3-T2 en formation – les validations vont se faire sur des matchs régionaux (seulement 1 JA féminine)
 - 11 JAJ T3-T2 récupérés des intercomités N+1 dont 2 binômes féminins et 1 JAJ féminine solo
 - Formations « animateurs de formation » : 12 personnes ont été validées
 - Formation « juge-accompagnateur territoriaux » : 9 en cours
 - Formation « accompagnateur club » : 21 validés
 - Formation « officiels de table » : 130 validés
- Odile Crombez demande si cette formation « OTM » sera reprise comme prévu par la fédération. Christian Zakarian précise que le sujet a été abordé avec Olivier Buy (président de la CNA) qui ne souhaite pas prendre en charge ces formations au niveau fédéral.
- Formation « Responsable de salle » : baisse significative des inscriptions. Un changement dans la certification va être initié dès la fin de saison en remplaçant l'exercice pratique sur un match par un QCM.

Hélène Bergier demande que les planches proposées lors de la formation soient mises à disposition des candidats afin qu'ils puissent les utiliser même après l'obtention de leur certificat

- Jean-Marie Lassalle indique que la CTA est affectée par l'arrêt des finalités des intercomités à Orléans, car cela va aussi impacter l'arbitrage et la formation des JAJ
 - 8 binômes pour 16 matchs
 - Pour les intercoms masculins : 2 binômes franciliens excellence 3
 - Pour les coupes de France : 1 binôme francilien accession excellence 3, 4 binômes futur T1N dont 2 binômes féminins et 1 mixte, plus 1 binôme T1
- Jean-Marie Lassalle invite tous les comités et clubs à donner leur organisation de tournoi afin de former tous les JAJ. Le tournoi de Tremblay est supprimé, c'est donc là aussi une occasion de moins dans la formation des jeunes pousses de l'arbitrage.
- Concernant la féminisation, des interventions ont été faites dans les comités, plus un tournoi FNSU à la MDH
- Marie-José Gaudefroy informe qu'à la suite de la modification des âges des JAJ T3 comptant pour la CMCD nationale qui passe de « 13 à 20 ans » à « 11 à 17 ans », la CTA va travailler sur une validation T3 des plus jeunes arbitres à potentiel, sur demande. Anne-Sophie Picquart souhaite qu'une harmonisation soit faite au niveau de toute la ligue sur les formations des JAJ T3. L'organisation mise en place dans le 77 a été communiquée à Alain Desplaces afin de servir de base, si nécessaire pour ces futurs travaux.
- Valérie Jacob fait part d'une étude menée sur la ligue entre les championnats masculins et féminins. Après 19 journées de championnat, il y a 67 % des matches N3F qui ont eu des binômes, contre 100 % pour les PNM et 23 % de la PNF contre 93 % de l'Excellence masculine. Elle pose donc la question : serait-il envisageable sur les matchs féminins à enjeu, de privilégier la désignation de binôme ? Jean-Marie Lassalle, note la différence de désignation et en informera la CTA afin d'y pallier.
- Valérie Jacob enchaîne avec le partage des nouvelles règles auprès des clubs. Yaël Nabet-Marc souligne que les clubs doivent s'appuyer sur la « note de l'arbitrage » qu'ils reçoivent à chaque début de saison.
- Valérie Jacob se fait le porte-parole des arbitres, en demandant si lors des envois des désignations des arbitres, un RIB ne pourrait pas être aussi envoyé automatiquement. La question va être remontée à la fédération.

> Communication / Marketing

- Isabelle Penafiel enchaîne sur l'appel d'offre qui a été lancé par la ligue et qui était ouvert jusqu'au 22 mars 2025. 14 dossiers reçus
L'ouverture des enveloppes se déroulera dans les locaux de la ligue le samedi 5 avril 2025 pour retenir au maximum 4 candidats par lot
La commission « Appel d'offre » est constituée du BD Ligue, de Philippe Rajau, d'Isabelle Penafiel, de Luc Chevalier et de Nicolas Hachette
Les sociétés retenues passeront un entretien le 19 avril 2025 devant la commission « appel d'offre » pour le choix définitif lors du BD du 28 avril 2025. La publication du lauréat devra être effectuée le mercredi 30 avril 2025.

> Événementiel

- Michel Laurent informe que lors du Tiby U21 Val-d'Europe, il y a eu 2 400 spectateurs, plus d'1 million de vues sur les réseaux sociaux, et il a été retransmis sur beIN SPORTS.
Une convention concernant les 2 tournois Tiby a été signée sur 3 ans avec la fédération.
- Le T4N U20F va suivre à Meudon. La salle va être équipée d'un Gerflor.
Actuellement on ne sait pas si ces matchs seront diffusés
- Mise en place d'une cellule *Partenariat* pour les 4 tournois internationaux + les finalités des championnats de France. Philippe Rajau précise qu'une réunion « partenaire » va se dérouler à la ligue le 17 mai pour leur présenter tous les événements de la ligue et ensuite ces partenaires seront invités aux finales de coupe de France à Bercy.
- Les finalités des championnats de France sont prévus en juin. Philippe Pudelko précise qu'il n'a toujours pas eu de rendez-vous avec Patrick Karam afin de négocier une subvention de la région pour cet événement. Cependant, il souligne l'augmentation de la participation financière de la fédération sur cette compétition qui passe à 50 K€. Néanmoins il informe les administrateurs que les places seront payantes (5 € / jour – 20 € pack de 5 jours).

> Formation

- Monique Ansquer présente le bilan intermédiaire de la formation (voir document « CA ITFE 290325 »)
- Monique Ansquer annonce la construction d'une nouvelle formation : *Chargé de développement d'une structure sportive associative* pour laquelle tous les comités ont été consultés.
S'agissant d'un titre à finalisation professionnelle, la ligue est en attente de l'habilitation pour la mettre en place. Une pré-validation de la FFHandball a été actée.
Pierre Lentier précise que c'est une formation du titre 5 et qu'elle est très lourde.
- Monique Ansquer enchaîne avec les formations de proximité au niveau des comités. Le but étant de mettre ces formations au plus proche géographiquement du demandeur
- Concernant les colloques, l'ITFE souhaiterait revenir à 1 seul colloque sur 2 jours.

> Développement

- Nathalie Lassalle commence son intervention en indiquant qu'elle aurait souhaité partager l'enveloppe fédérale ANS et la part ANS ligue, mais ces chiffres ne sont pas encore connus.

La note de cadrage de la fédération n'est toujours pas diffusée puisque la note de cadrage nationale n'a toujours pas été validée au niveau du montant de l'enveloppe.

Elle présente donc le principe :

- Développement des handballs
 - Sport santé
 - Parahand (obligation de financement – au moins 10 % de l'enveloppe)
- Féminisation (obligation de financement – au moins 20 % de l'enveloppe). La ligue était aux alentours des 36 % de l'enveloppe la saison passée
- Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté
- Formation des dirigeants, arbitres encadrants...
- Accession PPF (limite de financement – 15 % de l'enveloppe uniquement pour les comités et la ligue).

La part club doit être au minimum de 50 % pour la ligue IDF, la saison dernière la part club était à 55,51%.

Le COPIL ANS va se dérouler la semaine prochaine, pour orienter la politique de la ligue sur ces axes.

Nathalie Lassalle précise que ces informations ont été envoyées à tous les présidents des comités, et elle veut sensibiliser les administrateurs sur le calendrier. Les clubs n'auront que 3 semaines pour déposer leur dossier ; la ligue et la fédération auront 1 mois pour étudier les projets.

TOUR DES COMITÉS

> CDHB75

- Isabelle Penafiel prend la parole pour parler de son inquiétude concernant l'avenir du CDHB75. Tant au niveau des salles, que sur ses championnats. Elle demande que les BD du CDHB75 et du CDHB94 se rencontrent à nouveau.

Pierre Lentier rappelle que sur certaines commissions, il avait été décidé de travailler de manière commune, ce qui se fait actuellement.

Il est décidé de façon commune qu'une réunion entre les clubs parisiens et les clubs du 94 sera organisée.

Le comité 75 fera son assemblée générale après celle du comité 94.

> CDHB77

- 8133 licences la saison dernière, 8722 ce jour avec un taux de féminisation qui reste stable à 32%
- Au niveau de l'arbitrage sur le comité, un gros travail a été fait sur la formation.
454 JAJ clubs
39 JAJ T3 dont 8 féminines
- AG : 21/06/2025 à Vaires-sur-Marne

> CDHB78

Aucun représentant

> CDHB91

- 8570 licences en début de semaine
- AG : 18/06/2025
- Au niveau de la discipline beaucoup de problèmes avec les parents des -11ans. Plusieurs matchs à huit clos ont déjà été décidés.

> CDHB92

- Licences en augmentation pour un total à date de 7 123 avec 23 % de féminines. Soit une augmentation de 3 % sur les masculins et 8,2 % sur les féminines.
- Au niveau de la discipline, 18 dossiers ont été traités dont 1 avec plus d'un an de suspension. Le comité a sensibilisé les clubs sur la formation des responsables de salle.
- Au niveau de l'arbitrage, la formation des JA départementaux a débuté le 29 janvier avec 9 candidats.
- Plusieurs formations de proximité ont été mises en place.
- Pour le PPF, la sélection masculine a fini 7^e des ICT, la sélection féminine a fini 2^e des ICT et participera au tour inter-régional des inter-comités les 19 et 20 avril (des stages pour les sélectionnés se dérouleront en internat les 16 et 17 avril).
- Plusieurs actions de développement : 3^e édition du féminin hand en février à Rueil, la semaine olympique et para olympique...
- Ce matin réunion avec les clubs du comité sur le sujet de l'augmentation des ressources du comité.
- AG : 25/06/2025 à Fontenay-aux-Roses

> CDHB93

- Le comité a déménagé à Rosny-sous-Bois

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

- 6627 licenciés avec 39 % de féminisation
- Concernant les actions de développement, un *job dating* va se dérouler au mois de mai, un tournoi se jouera à Livry-Gargan, une action Hand Fauteuil sera organisée lors du match de LiquiMoly Tremblay-en-France HB vs HBC Nantes, et le tournoi Lafargue aura lieu du 22 au 24 août.
- Très peu de dossiers sur la discipline
- AG : 21/06/2025 – un appel a été fait aux clubs pour délocaliser cette AG et la coupler avec les finalités du comité.

> CDHB94

- Passage de la barre des 8 000 licenciés, 35 % de féminisation
- Pour les clubs nationaux, perte de la subvention départementale sur 2 ans.
- Concernant la discipline, une trentaine de dossiers.
- Évènement du « Hand gazon » sur 2 jours, les 26 et 27 mai
- AG : 20 ou 21 juin 2025

> CDHB95

- 5700 licenciés soit +34 % de féminines.
- Le travail continue sur la formation des jeunes arbitres.
- L'Élite Val-d'Oise est en finale de la coupe de France pour la 2^e année consécutive.
- AG : 19 septembre 2025 à Eaubonne.
- Marie-José Gaudefroy précise que samedi 5 juin, Pascal Jeunehomme interviendra auprès des clubs du 95 pour parler de la CMCD régionale et qu'elle y sera pour aborder la CMCD Nationale.
Elle rappelle qu'ils sont, Pascal et elle, disponibles pour rencontrer les clubs des divers comités d'Île-de-France.

POINT RESSOURCES HUMAINES

- > Aucune entrée et sortie de salarié depuis le dernier CA

POINT LICENCE À DATE

Type licence	28/03/2025	% Fém	28/03/2024	% (2024)	31/05/2023	% (2023)
Baby-hand	3514	31 %	2603	+ 35 %	2275	+ 54 %
Blanche Dirigeant	441	31 %	427	+ 3 %	365	+ 21 %
Corpo	120	2 %	120	-	124	- 3 %
Dirigeant +16 ans	3780	37 %	3508	+ 8 %	3320	+ 14 %
Dirigeant 12-16 ans	14	57 %	-	-	-	-
Dirigeant Indépendant	68	40 %	-	-	-	-
Hand à 7 +16 ans	13864	31 %	13818	+ 0,3 %	13365	+ 4 %
Hand à 7 12-16 ans	15037	36 %	14157	+ 6 %	13702	+ 10 %
Hand à 7 6-11 ans	15836	30 %	15172	+ 4 %	14504	+ 9 %
Hand à 7 Blanche +16 ans	22	32 %	24	- 8 %	23	- 4 %
Hand à 7 Indépendant	13	0 %	15	- 13 %	44	- 70 %
HandEnsemble +16 ans	71	18 %	121	- 41 %	140	- 50 %
HandEnsemble 2-16 ans	17	29 %	-	-	-	-
HandEnsemble 6-11 ans	10	10 %	-	-	-	-
Handfit +16 ans	696	86 %	682	+ 2 %	556	+ 25 %
HandFit 12-16 ans	7	43 %	-	-	-	-
Loisir Beach +16 ans	6	17 %	-	-	-	-
Loisir Hand7/ H4 +16 ans	3329	30 %	3097	+ 7 %	2814	+ 18 %
Loisir Hand7/ H4 12-16 ans	118	52 %	-	-	-	-
Loisir Hand7/ H4 6-11 ans	109	33 %	-	-	-	-
Parahand +16 ans	61	16 %	-	-	-	-
Total hors événementielle	57 133	33 %	53 744	+ 6 %	51 232	+ 12 %
Événementielle	6586	45 %	4986	+ 32 %	12634	- 48 %
Total avec événementielle	63 719	34 %	58 730	+ 8 %	63 866	- 0,2 %

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

POINT FINANCIER

- > Daniel Bernard prend la parole afin de présenter la situation des comptes de la ligue.
L'expert-comptable étant passé en début de semaine, la finalisation des comptes ferait ressortir un déficit de 38K€ pour 2024.
Daniel Bernard rappelle les résultats des exercices précédents.
 - 2021 : par suite de l'année COVID un bénéfice de 150K€
 - 2022 : déficit de 93K€
 - 2023 : déficit de 166K€Donc pour lui, les finances de la ligue se rapprochent de l'équilibre (ratio du déficit à 1 ou 2 % du budget).
- > Il continue en présentant les grandes lignes analytiques sur lesquelles un examen plus approfondi sera effectué afin de les améliorer
 - la formation
 - les commissions
 - le développement et le service aux clubs
 - les recettes statutaires (licences, mutations, droits d'engagement, affiliation... l'augmentation du nombre de licencié influe fortement sur ce compte)
 - la masse salariale qui tourne à un peu plus d'un million d'euros
 - le PPF féminin et masculin sur lesquels, il s'est déjà penché sur les coûts 2022-2023, il va continuer sur 2023-2024 pour trouver le meilleur ratio cout/sportif
 - événementiel
- > Philippe Pudelko précise que les finances se sont améliorées, même si le nombre des polistes masculins n'a pas été réduit en septembre 2024.
- > Pierre Lentier demande s'il est envisagé une augmentation de la part ligue sur les licences.
Philippe Pudelko indique que la fédération va augmenter de 50 centimes plus l'augmentation de la part des assurances. Pour la ligue le sujet est en réflexion. Daniel Bernard précise que s'il y a augmentation, elle sera en cohérence avec le budget prévisionnel 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- > Anne-Sophie Picquart demande quand les nouvelles règles de création de club vont s'appliquer. Pascal Jeunehomme lui répond qu'il vaut mieux attendre le 1^{er} juin pour la création et donc l'affiliation d'un nouveau club.
- > Audit RSE : La personne devant restituer l'audit ne pouvant être présente, la restitution prévue après le repas est reportée.
- > Il est fait remarquer que l'absence du comité 78 lors des instances ligue est problématique.
Une action ligue est à envisager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h35.

Date des prochaines réunion du CA : 10 mai 2025

Dates des prochaines réunion du CT : 24 mai 2025

Dates des prochaines réunion du CD : 26 avril 2025

Date AG fédérale : 16-17 mai 2025

Date AG régionale : 7 juin 2025



Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale



Philippe Pudelko
Président

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SAMEDI 29 MARS 2025



Ordre du jour

01

Validation PV de CA

02

AG fédérale – validation des délégués

03

Tour des commissions et des activités

04

Tour des comités

05

Point Licences

06

Point Financier

07

Points divers

Validation PV de CA

Validation PV de réunion du CA

- PV de la réunion du CA ligue du 14 mars 2025

AG fédérale



Validation des délégués

qui représenteront la ligue lors de l'AG fédérale des 16-17 mai à Paris

- Délégué principal : Proposition Philippe Pudelko
- Délégué suppléant : Proposition Sabrina Jaubert

Tour des commissions et des activités



CSR

- **Les qualifications**
 - ✓ Les contrôles sur les licences, les mutations et les obligations
 - ✓ Les transferts internationaux
- **Les équipements**

- **La CMCD**

- ✓ Contrôles en cours
- ✓ Les évolutions pour 2025-2026 :
 - ☐ Points bonus supplémentaires avec changement des notes à atteindre pour la valorisation
 - ☐ Changement des âges JA et JAJ en adéquation avec les règlements FFHandball (sous réserve)
 - ☐ Mise à jour art. 6 – Tableau des niveaux diplômes des entraîneurs “

1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Si la note de **60** ~~50~~ est atteinte, le club est valorisé par l'attribution d'un avoir afin qu'il soit supporté dans la poursuite de son développement.

Points particuliers

Une même personne ne peut être prise en compte dans les socles incompressibles que dans un seul critère.

Une même personne peut être prise en compte dans les socles de développement que dans des axes différents.

2.2 Critère technique

Féminines :

- Si l'équipe de plus haut niveau du club évolue en N3R, le club doit disposer d'un entraîneur niveau LIDF3 (voir tableau). Remarque : nous conseillons à l'équipe souhaitant accéder à la N2F de disposer d'un 2ème entraîneur niveau LIDF 1 ou plus pour répondre au socle de base de la CMCD Nationale.

Masculins :

- Si l'équipe de plus haut niveau du club évolue en prénationale, le club doit disposer d'un entraîneur niveau LIDF3 (voir tableau). Remarque : nous conseillons à l'équipe souhaitant accéder à la N3M de disposer d'un 2ème entraîneur niveau LIDF 1 ou plus pour répondre au socle de base de la CMCD Nationale.

2.3 Critère arbitrage

Pour chaque équipe plus de 16 ans masculine ou féminine engagée au niveau régional, le club doit présenter un arbitre de grade territorial T1 ou T2 (ou national), validé par la CTA (ou la CNA) qui doit assurer au minimum 12 prestations sur désignation de la CTA. Ces prestations sont constituées par des arbitrages de matches en catégorie plus de 16 ans et des matches du championnat de France jeunes ainsi que des matches de coupe de France (ne sont pas pris en compte les arbitrages effectués dans le championnat « Sport en entreprise »). Alternativement, le club peut présenter un accompagnateur d'école d'arbitrage ayant été inscrit au moins sur 7 feuilles de match (journées différentes) sous réserve que le club dispose d'au moins 1 animateur d'école d'arbitrage.

Alternativement, une équipe (et seulement 1) par club peut présenter deux juges territoriaux T3 qui doivent assurer chacun au minimum 12 prestations indifféremment départementales ou régionales et hors club(s) d'appartenance.

Ces prestations sont constituées par des arbitrages de matches en catégorie plus de 16 ans (ne sont pas pris en compte les arbitrages effectués dans le championnat « Sport en entreprise »). Pour les juges territoriaux T3 de 18 à 20 ans (âge sportif en référence à l'article 36.1) seront également pris en compte les arbitrages de matches en catégorie U18.

Le club qui ne posséderait pas le juge-arbitre territorial T1 ou T2 (ou national) au début de la saison, peut le remplacer par un juge-arbitre territorial T3 en formation régionale de juge-arbitre territorial T2 sur validation de la CTA et sous réserve qu'il obtienne son grade de juge-arbitre territorial T2.

Le club qui ne posséderait pas l'animateur d'école d'arbitrage au début de la saison, peut le remplacer par un animateur d'école d'arbitrage en formation sous réserve qu'il obtienne son diplôme avant le 31 mai.

Le club qui ne posséderait pas l'accompagnateur d'école d'arbitrage au début de la saison, peut le remplacer par un accompagnateur d'école d'arbitrage en formation sous réserve qu'il obtienne son diplôme avant le 31 mai.

Les dates de disponibilité fournies à la CTA par les arbitres doivent être réparties de façon égale sur les trois tiers de la saison sportive.

Une licence blanche ne peut être comptabilisée en socle incompressible.

En cas de mutation d'arbitre, d'animateur EA ou d'accompagnateur EA, le club d'accueil qui souhaite bénéficier des prestations du juge-arbitre muté(e) doit présenter l'accord écrit du club quitté avec le formulaire fédéral avant le 31 décembre de la saison en cours.

Avertissement : les rencontres moins de 9, moins de 11, moins de 13, moins de 15, moins de 17 ans et moins de 18 ans arbitrées par des juges-arbitres âgés de plus de 17 ~~20~~-ans ne sont pas pris en considération, celles-ci devant être arbitrées en priorité par des JAJ âgés de 11 ~~14~~ à 17 ~~20~~-ans (rappel âge sportif en référence à l'article 36.1).

2.4 Critère Juge-Arbitre Jeune

Conformément aux règlements généraux de la FFHandball (article 91.6.1), le juge-arbitre jeune (JAJ) est un licencié à la FFHandball, âgé de 11 ~~13~~ à 17 ~~20~~-ans (âge sportif en référence à l'article 36.1). Par exemple, pour un JAJ né en janvier ou en décembre 2008 ~~2004~~ : 2025 ~~2024~~ – 2008 ~~2004~~ = 17 ~~20~~-ans pour toute la saison 2025-2026 ~~2024-2025~~.

3.3 Axe arbitrage

Avertissement : les rencontres moins de 9, moins de 11, moins de 13, moins de 15, moins de 17 ans et moins de 18 ans arbitrées par des juges-arbitres âgés de plus de 17 ~~20~~-ans ne sont pas pris en considération, celles-ci devant être arbitrées en priorité par des JAJ âgés de 11 ~~14~~ à 17 ~~20~~-ans (rappel âge sportif en référence à l'article 36.1).

3.4 Axe école d'arbitrage

Un juge-arbitre jeune de 17 ~~à 20 ans~~, titulaire d'une licence blanche ne peut être comptabilisé.

3.5.5 Axe engagement associatif

Pour atteindre le socle de développement, les clubs peuvent comptabiliser de nouveaux points en référence aux dirigeants participant à la gestion d'une structure ou d'une commission (une même personne ne pouvant être prise en compte qu'une seule fois) :

	Points
membres élus dans une structure FFHandball, ligue et/ou comité	1 point
membres d'une commission FFHandball, ligue et/ou comité	1 point
membres, élus ou non, d'un groupe de pilotage ou de coordination d'une politique territoriale	1 point
Président, trésorier, secrétaire ≤ 35 (âge sportif) élus d'un club	1 point
Présidente, trésorière, secrétaire élues d'un club	1 point

3.5.6 Axe labellisation des clubs

Pour atteindre le socle de développement, les clubs peuvent comptabiliser de nouveaux points en référence aux labellisations (un même label est pris en compte une seule fois pour une équipe du club)

	Points
Label 1 Vie du club + pas de dossier en commission de discipline + 1 service civique.	1 point
Label 2 Club formateur + 1 encadrant Entraîner des jeunes ou Former des jeunes + Au moins 25% des licences compétitives du club sont comprises entre 12 et 16 ans.	1 point
Label 3 Arbitrage + pas de défaillance articles 2.3, 2.4, 3.3 et 3.4.	1 point
Label 4 Féminisation + U13F + U15F + U17F ou U18F + une Présidente, Trésorière, Secrétaire, Entraîneuse, JA ou JAJ.	1 point
Label 5 BabyHand + 1 encadrant certifier BabyHand + au moins 10 licenciés BabyHand.	1 point
Label 6 Hand à 4 + 1 encadrant certifier Hand à 4 + 1 action scolaire, universitaire, agricole, centre social ou entreprise.	1 point
Label 7 Ecole de Hand + 1 encadrant certifier Ecole de Hand + au moins 35% de licenciés du club sont compris entre 6 et 11 ans.	1 point
Label 8 Beach Handball + 1 encadrant certifier Beach Handball + au moins 4 licenciés Beach Handball.	1 point
Label 9 HandFit + 1 encadrant certifier HandFit + au moins 8 licenciés HandFit.	1 point
Label 10 ParaHand + 1 encadrant certifier ParaHand + au moins 6 licenciés HandEnsemble ou ParaHand.	1 point

3.6 Validation du socle de développement et valorisation du développement

Si la validation des socles de développement est obtenue sans l'aide des points bonus et si le nombre (moyen) de points est égal ou supérieur à **soixante** ~~cinquante~~ (~~60~~ 50), la ligue accordera au club un avoir pour formation (parmi les formations proposées au catalogue de formation de la ligue) pour un.e de ses licencié.e.s afin de valoriser son action et de l'aider à poursuivre son développement.

Si la validation des socles de développement est obtenue sans l'aide des points bonus et si le nombre (moyen) de points est égal ou supérieur à **soixante-quinze** ~~soixante-cinq~~ (~~75~~ 65), la ligue accordera au club un deuxième avoir pour formation (parmi les formations proposées au catalogue de formation de la ligue) pour un.e de ses licencié.e.s afin de valoriser son action et de l'aider à poursuivre son développement.



Niveau	Equipe	Anciennes appellations	Intitulés des modules à prendre en compte dans la CMCD actuelle 24/25	Formations à suivre en 25/26 pour répondre au règlement
LIDF1	EXCF & HONM	Certificat "Contribuer à l'animation sportive de la structure" ET Certificat "Contribuer au fonctionnement de la structure"	3 Modules « Accompagnateur d'équipe » ET « Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif » ET « Valoriser et promouvoir les activités »	2 modules parmi (pour une personne) « <u>Accompagnateur d'équipe</u> » (15h) - proximité « <u>Débuter dans l'entraînement</u> » (25h) - proximité « <u>Animateur Ecole de Hand</u> » (30h) - proximité « <u>Animateur BabyHand</u> » (30h) ou BC1 du TFP 4 + BC2 du TFP 4 <i>Si la personne possède déjà « Contribuer à l'animation sportive de la structure », il lui est conseillé de suivre « <u>Animateur école de Hand</u> » (30h) ou « <u>Animateur BabyHand</u> » (30h) pour compléter ses qualifications.</i>
LIDF2	PNF & EXCM	Certificat "Entraîner des jeunes" OU Certificat "Entraîner des adultes" OU Certificat "Former des jeunes" OU Certificat "Performer avec des adultes"	Module « <u>Entraîner Territorial Jeunes</u> » OU Module « <u>Entraîner Territorial Adultes</u> » OU Certificat « <u>Former des Jeunes</u> » OU Certificat « <u>Performer avec des Adultes</u> »	Module « <u>Entraîner Territorial Jeunes</u> » (70h) - proximité OU Module « <u>Entraîner Territorial Adultes</u> » (60h) - proximité OU Certificat « <u>Former des Jeunes</u> » (125h) - Ligue OU Certificat « <u>Performer avec des Adultes</u> » (125h) - Ligue
LIDF3	N3R & PNM	Certificat "Entraîner des jeunes" OU Certificat "Entraîner des adultes" OU Certificat "Former des jeunes" OU Certificat "Performer avec des adultes"	Module « <u>Entraîner Territorial Jeunes</u> » OU Module « <u>Entraîner Territorial Adultes</u> » OU Certificat « <u>Former des Jeunes</u> » OU Certificat « <u>Performer avec des Adultes</u> »	Module « <u>Entraîner Territorial Jeunes</u> » (70h) - proximité OU Module « <u>Entraîner Territorial Adultes</u> » (60h) - proximité OU Certificat « <u>Former des Jeunes</u> » (125h) - Ligue OU Certificat « <u>Performer avec des Adultes</u> » (125h) - Ligue

Technique

- Les pôles
- Les sélections régionales
- Le Beach



COC

- Les championnats se poursuivent
- Des modifications à faire valider lors du prochain CA
- Projet d'harmonisation des championnats jeunes pour la saison 2026-2027

CTA

- État des lieux (actions, formations,...)
- Les interpôles, intercomités, coupe de France...
- La féminisation
- CMCD nationale : JAJ T3 de 11 à 17 ans (pb pour les 11 et 12 ans)
Suivi officiel individuel des JAJ de 11 à 13 ans pour passer T3

Communication/Marketing

- Appel d'offre

Évènementiel

- Tournois internationaux
- Finalités des championnats de France

BILAN ITFE

Saison 24-25

CA 29 mars 2025

Pour toute formation

TOUS UNIS
CONTRE LES
VIOLENCES



À faire pour toute personne suivant une formation FFHandball
Module via CAMPUS (~1h)
Valider 3 quiz à 80%



Comparaison des inscrits en modulaire

DÉBUTER DANS L'ENTRAÎNEMENT



TOTAL



ENTRAÎNEUR TERRITORIAL JEUNES



ENTRAÎNEUR TERRITORIAL ADULTES





Comparaison des inscrits en modulaire



Formation pro 25/26

ÉDUCATEUR HANDBALL

titre à finalité professionnelle de niveau 4 équivalent BP JEPS



Titre IV (titre professionnel niveau BP JEPS)

Numéro RNCP : n° 31885 | Code NSF 335

À partir du 30 juin 2025
Tests mi-juin 2025
12 mois

ENTRAÎNEUR HANDBALL

titre à finalité professionnelle de niveau 5 équivalent DE JEPS



Titre V (titre à finalité professionnelle, niveau DE JEPS)

A débuté le 13 janvier 2025
12 stagiaires
16 mois
Prochaine session septembre 2026

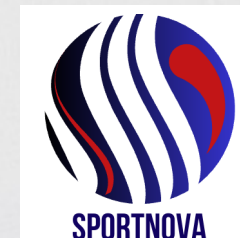
L'ACTUALITÉ FÉDÉRALE / IFFE

**#IFFE - LA FORMATION BPJEPS ACTIVITÉS
PHYSIQUES POUR TOUS**

A débuté en novembre 2024
12 stagiaires
16 mois
Prochaine session : 2026

Formation pro 25/26

CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE*



À partir d'octobre 2025 - 16 mois

⚠ Fin de l'aide à l'embauche apprentis NIV 5 en 2026

ENJEUX :

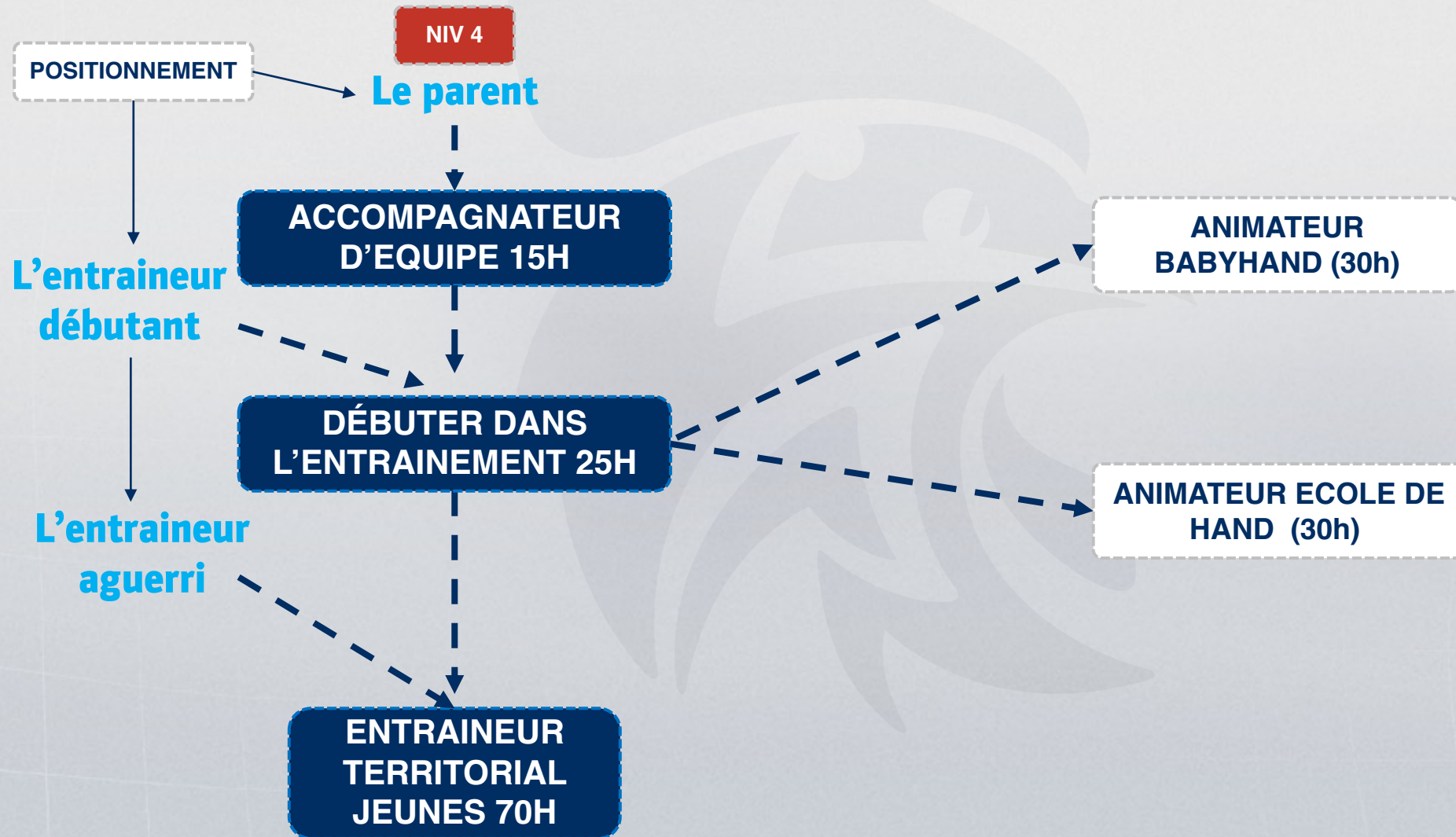
- Structuration / professionnalisation
- Augmentation des ressources financières
- Développement des offres pratiques

clubs et **comités**
en partenariat avec la ligue



Formations de proximité 25/26

Dans les comités





Formations de proximité 25/26

Avec Aménagements géographiques

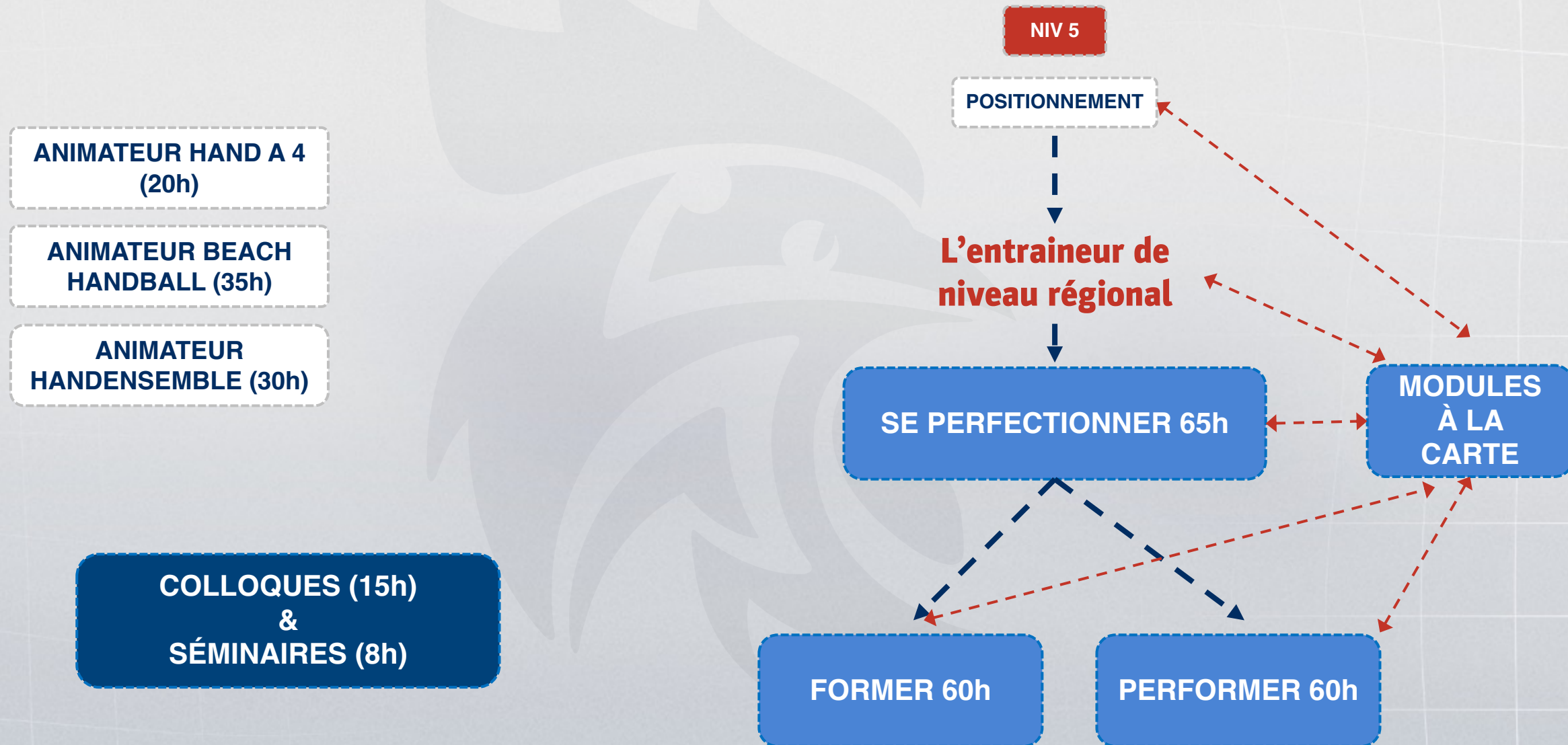
- ⇒ **Gérer les flux**
- ⇒ **Faciliter la formation à distance (théorie)**
- ⇒ **Faciliter la mise en pratique (pratique)**

**ENTRAINEUR
TERRITORIAL
ADULTES 60H**

**ANIMATEUR HANDFIT
(30h)**



Formations globalisées **ligue** 25-26

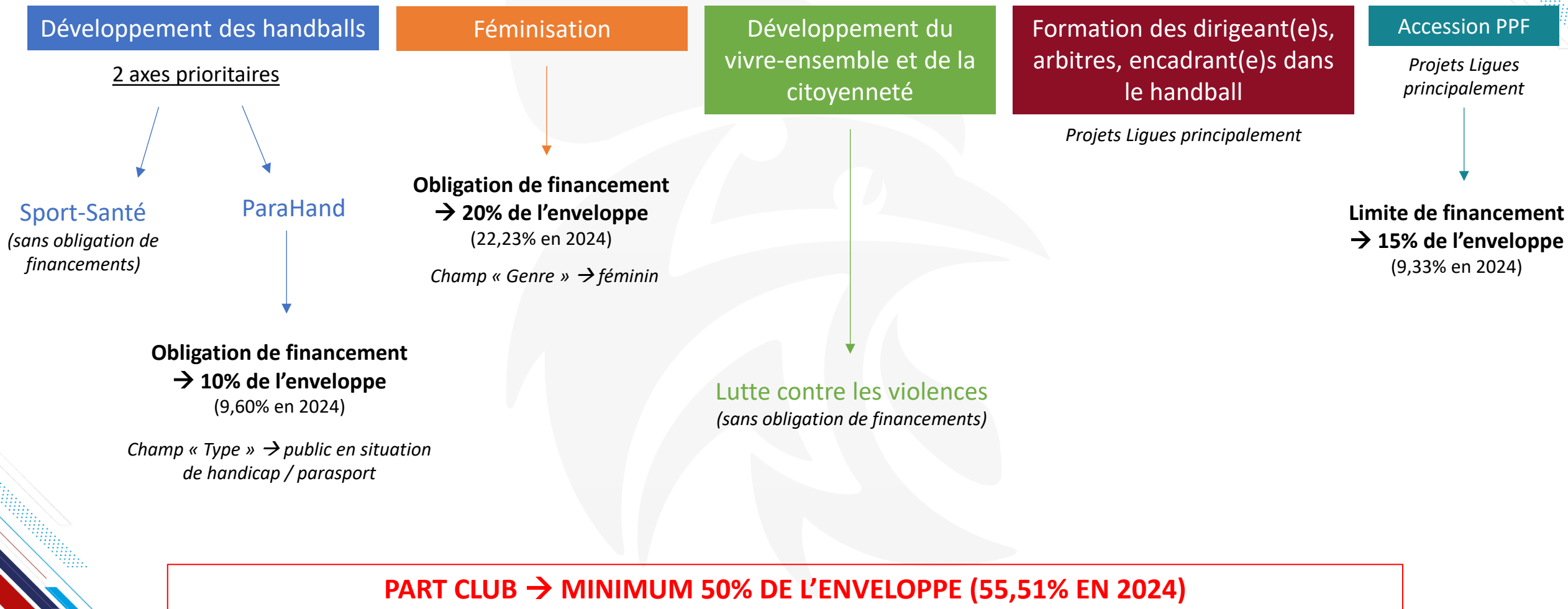


WEBINAIRE RÉFÉRENTS ANS/PSF LIGUES

24 mars 2025 (mise à jour 27 mars 2025)

1. LES ORIENTATIONS 2025

- Pas de changement dans les axes de financement par rapport à 2024



1. LES ORIENTATIONS 2025

➤ Identification des axes sur Compte Asso

Développement de la pratique

- Créer, développer les pratiques BabyHand et Ecole de Hand (jusqu'aux moins de 12 ans)
- Créer, développer la pratique du ParaHand
- Créer, développer la pratique Beach Handball
- Créer, développer la pratique loisirs, notamment via le Hand à 4
- Développer des actions en collaboration avec le milieu scolaire, extra et périscolaire et universitaire
- Favoriser la pratique féminine
- Former les dirigeant(e)s et encadrant(e)s des handballs

Promotion du sport santé

- Créer, développer la pratique HandFit bien-être-plaisir-santé ou HandFit sport santé (personnes en ALD)

Accession au sport de haut niveau

Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Favoriser la prise de responsabilité des jeunes et leur implication dans la vie du club
- Mettre en œuvre des actions sportives inclusives en direction des publics éloignés de la pratique dont QPV et ZRR
- Mettre en place des actions de prévention des comportements déviants
- Favoriser l'implication des femmes dans l'encadrement, les instances dirigeantes et/ou la vie de la structure
- Adopter des pratiques éco-responsables

- Suppression du champ « Animations vacances olympiques »

2. LE CALENDRIER

➤ Calendrier prévisionnel :

Au plus tard le 31 mars – 23 avril
Campagne de dépôt

24 avril - 20 mai
Instruction territoriale

21 mai – 5 juin
Instruction fédérale

6 juin
Transmission des propositions d'attribution à l'ANS

Juin / Septembre
Edition des états de paiements / versement des subventions

➤ Prochaines étapes :

- Webinaire avec les référents → 24 mars à 12h
- Mailing à destination de toutes les structures → au plus tard le 31 mars

3. GRILLE D'INSTRUCTION

Eligibilité administrative du dossier					
Complétude du dossier				Respect des délais de transmission = obligatoire	Bilan à date des projets N-1 = prioritaire
Affiliation = obligatoire	Rapports activités & financier validés par la dernière AG = obligatoire	Projet associatif = obligatoire	RIB au nom de l'association = obligatoire		

Eligibilité des projets							
Budget équilibré = obligatoire	Période de réalisation précisée (doit commencer en 2025. Peut être terminé, en cours ou non commencé au moment de la demande) = obligatoire	Adéquation entre le projet associatif et la subvention demandée	Cohérence avec la note d'orientation et les projets sportifs fédéral et territoriaux	Demande expliquée de manière détaillée et motivée	Proposition d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer l'action	Cohérence budgétaire, explicitation des dépenses, diversification des recettes	Seuil minimal de subvention (ZRR) = obligatoire

Eligibilité ne vaut pas forcément attribution d'une subvention

4. MODALITES DE FINANCEMENT

- Seuil minimum de financement toujours à 1 500€ (ou 1 000€ pour les ZRR / CRTE)
- ATTENTION : à compter de 2025, seules 2 actions maximum par subvention attribuée au seuil minimum pourront être financées, ainsi :
 - Une subvention de 1 500€ permettra de financer 1 action à 1 500€ ou 2 actions à 750€
 - Une subvention de 1 000€ permettra de financer 1 action à 1 000€ ou 2 actions à 500€
- Nombre d'actions éligibles par dossier :
 - Clubs : 3 actions
 - Comités et Liges : 5 actions (+ action supplémentaire PPF)

5. OUTILS

- Mise à disposition de documents FFHandball ([sur le site internet fédéral](#)) :
 - Guide méthodologique club
 - Guide méthodologique comité (*nouveau)
 - Guide méthodologique ligues
 - Aide à la construction budgétaire (*évolution → aide sur la partie RH)
- Mise à disposition de documents Agence Nationale du Sport ([sur le site de l'ANS](#)) :
 - Aides utilisation Compte Asso
- Formation utilisation des plateformes Compte Asso et Osiris

Tour des comités



Point licences





Point licences

Type licence	28/03/2025	% Fém		28/03/2024	% (2024)		28/03/2023	% (2023)
Baby-hand	3 514	31%		2 603	+ 35%		2 275	+ 54%
Blanche Dirigeant	441	31%		427	+ 3%		365	+ 21%
Corpo	120	2%		120	-		124	-3%
Dirigeant +16 ans	3 780	37%		3 508	+ 8%		3 320	+ 14%
Dirigeant 12-16 ans	14	57%		-	-		-	-
Dirigeant Indépendant	68	40%		-	-		-	-
Hand à 7 +16 ans	13 864	31%		13 818	+ 0,3%		13 365	+ 4%
Hand à 7 12-16 ans	15 037	36%		14 157	+ 6%		13 702	+ 10%
Hand à 7 6-11 ans	15 836	30%		15 172	+ 4%		14 504	+ 9%
Hand à 7 Blanche +16 ans	22	32%		24	- 8%		23	- 4%
Hand à 7 Indépendant	13	0%		15	- 13%		44	- 70%



Point licences - suite

Type licence	28/03/2025	% Fém	28/03/2025	% (2023)	31/05/2025	% (2022)
HandEnsemble +16 ans	71	18%	121	- 41%	140	- 50%
HandEnsemble 2-16 ans	17	29%	-	-	-	-
HandEnsemble 6-11 ans	10	10%	-	-	-	-
Handfit +16 ans	696	86%	682	+ 2%	556	+ 25%
HandFit 12-16 ans	7	43%	-	-	-	-
Loisir Beach +16 ans	6	17%	-	-	-	-
Loisir Hand7/ H4 +16 ans	3.329	30%	3.097	+ 7%	2.814	+ 18%
Loisir Hand7/ H4 12-16 ans	118	52%	-	-	-	-
Loisir Hand7/ H4 6-11 ans	109	33%	-	-	-	-
Parahand +16 ans	61	16%	-	-	-	-
Total hors Evenementielle	57.133	33%	53.744	+ 6%	51.232	+ 12%
Evènementielle	6.586	45%	4.986	+ 32%	12.634	- 48%
Total Avec Evenementielle	63.719	34%	58.730	+ 8%	63.866	-0,2 %

Point Financier



BALANCE ANALYTIQUE du 01/01/24 au 31/12/24

BUDGET	Libellés	Charges	Produits	Solde (Chg-Pdt)	Solde (Pdt-Chg)
0000000000000000	Section d'attente (OD de bilan Formation 2023)	18 742,70	132 446,02	- 113 703,32	113 703,32
1238500000000000	IDF -TFP V CONTINU - ENTRAINEUR DE HANDBALL	19 018,19	66 892,06	- 47 873,87	47 873,87
1238546400000000	IDF -TFP V CONTINU - FORMATION APPRENTIS	2 223,08	16 491,01	- 14 267,93	14 267,93
1238546500000000	IDF -TFP V CONTINU - FORMATION AUTRES STAGIAIRES	1 173,25	-	1 173,25	- 1 173,25
1238600000000000	IDF -TFP V MODULAIRE - ENTRAINEUR DE HANDBALL	1 902,84	4 746,18	- 2 843,34	2 843,34
1238639700000000	IDF -TFP V - CERTIFICAT A - PERFORMER AVEC DES ADULTES	4 291,46	10 806,20	- 6 514,74	6 514,74
1238639800000000	IDF -TFP V - CERTIFICAT B- FORMER DES JEUNES	6 658,94	15 686,00	- 9 027,06	9 027,06
1238640000000000	IDF -TFP V - CERTIFICATS C-D - PROFESSIONNALISER UNE STRUCTURE	1 305,00	3 070,00	- 1 765,00	1 765,00
1238700000000000	IDF -TFP IV CONTINU - EDUCATEUR DE HANDBALL	56 717,00	54 324,83	2 392,17	- 2 392,17
1238746400000000	IDF -TFP IV CONTINU - FORMATION APPRENTIS	8 951,03	110 925,66	- 101 974,63	101 974,63
1238746500000000	IDF -TFP IV CONTINU - FORMATION AUTRES STAGIAIRES	505,00	-	505,00	- 505,00
1238800000000000	IDF -TFP IV MODULAIRE - EDUCATEUR DE HANDBALL	16 760,00	11 533,00	5 227,00	- 5 227,00
1238837000000000	IDF -TFP IV - CF1 CONTRIBUER A L'ANIM. SPORTIVE DE STRUCTURE	20 168,92	19 200,00	968,92	- 968,92
1238837400000000	IDF -TFP IV - CF2 CONTRIBUER AU FONCT. DE STRUCTURE	583,75	525,00	58,75	- 58,75
1238837900000000	IDF -TFP IV - CF3 ANIMER DES PRATIQUES EDUCATIVES	5 028,00	2 984,00	2 044,00	- 2 044,00
1238838300000000	IDF -TFP IV - CF4 ANIMER LES PRATIQUES SOCIALES	4 500,00	2 844,00	1 656,00	- 1 656,00
1238838700000000	IDF -TFP IV - CF5 ENTRAÎNER DES ADULTES EN COMPETITION	21 466,09	13 213,00	8 253,09	- 8 253,09
1238839000000000	IDF -TFP IV - CF6 ENTRAÎNER DES JEUNES EN COMPETITION	73 106,24	65 285,00	7 821,24	- 7 821,24
1238939200000000	Formation Animateur de Formation	-	7 005,42	- 7 005,42	7 005,42
1239500000000000	IDF -AUTRES FORMATIONS	3 742,41	2 469,04	1 273,37	- 1 273,37
1239513200000000	IDF -FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE	-	1 300,00	- 1 300,00	1 300,00
1239539200000000	IDF -CERTIFICAT - ANIMATEUR DE FORMATION	-	5 720,00	- 5 720,00	5 720,00
1239539700000000	IDF -FORMATION TUTEUR	-	630,00	- 630,00	630,00
1239546600000000	IDF -FORMATION AUTRES CONTENUS	4 762,76	1 070,00	3 692,76	- 3 692,76
1241040500000000	IDF -FORMATION OFFICIEL TABLE DE MARQUE	400,00	-	400,00	- 400,00
1241045500000000	IDF -ITFE - QUALIF. ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL	-	2 268,00	- 2 268,00	2 268,00
1241045700000000	IDF -ITFE - QUALIF. ACCOMPAGNATEUR ECOLE D'ARBITRAGE	-	2 000,00	- 2 000,00	2 000,00
1241046000000000	IDF -ITFE - QUALIF. ANIMATEUR ECOLE D'ARBITRAGE	1 350,00	2 820,00	- 1 470,00	1 470,00
1250393000000000	IDF -ITFE - FORMATION CONTINUE TIBY	11 863,07	17 548,00	- 5 684,93	5 684,93
1290600000000000	IDF -ITFE - FONCTIONNEMENT	5 465,51	114 460,00	- 108 994,49	108 994,49
1290636200000000	IDF -ITFE - TRAVAUX PEDAGOGIQUES et ADMINISTRATIFS	2 520,00	-	2 520,00	- 2 520,00
	FORMATIONS	293 205,24	688 262,42	- 395 057,18	395 057,18
2090691000000000	IDF -COMMISSION TECHNIQUE	8 697,39	-	8 697,39	- 8 697,39
2190691000000000	IDF -COMMISSION SPORTIVE	8 971,01	10 930,00	- 1 958,99	1 958,99
2200000000000000	IDF -COMMISSION DISCIPLINE	2 260,86	17 110,00	- 14 849,14	14 849,14
2290600000000000	IDF -CTD REUNIONS PLENIAIRES	2 961,99	80,36	2 881,63	- 2 881,63
2390691000000000	IDF -COMMISSION RECLAMATIONS ET LITIGES	664,00	1 600,00	- 936,00	936,00
2590691000000000	IDF -COMMISSION SR-CMCD-QUALIFICATIONS	746,83	-	746,83	- 746,83
2790691000000000	IDF -COMMISSION COMMUNICATION	151,80	-	151,80	- 151,80
2800000000000000	IDF -COMMISSION ARBITRAGE	50 636,20	45 594,55	5 041,65	- 5 041,65
282010000002003	IDF -CTA ACCOMPAGNEMENT JAI T1-T2	9 097,47	90,00	9 007,47	- 9 007,47
282016100002000	IDF -CTA STAGES JAI T1-T2	70,00	-	70,00	- 70,00
282016100002001	IDF -CTA STAGES JAI T1-T2	90,00	-	90,00	- 90,00
282030000002003	IDF -CTA ACCOMPAGNEMENT JAI T3	745,22	-	745,22	- 745,22
282030000002004	IDF -CTA ACCOMPAGNEMENT JAI T1-T2	8 547,61	-	8 547,61	- 8 547,61
282030009192004	IDF -CTA ACCOMPAGNEMENT JAI T3	1 146,48	-	1 146,48	- 1 146,48
2820440500000000	IDF -CTA - DESIGNATION OFFICIEL TABLE DE MARQUE	968,00	-	968,00	- 968,00
2820475400000000	IDF -CTA - PPF ARBITRAGE	7 037,46	2 672,25	4 365,21	- 4 365,21
3390691000000000	IDF -COMMISSION INTEGRITE	1 300,00	-	1 300,00	- 1 300,00
	COMMISSIONS	104 092,32	78 077,16	26 015,16	- 26 015,16
3400090600000000	IDF -COMMISSION DEV - SERVICE AUX CLUBS	7 584,00	-	7 584,00	- 7 584,00
3410200000000000	IDF -DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	46 653,94	20 000,00	26 653,94	- 26 653,94
3410410900000000	IDF -DÉVELOPPEMENT SCOLAIRE - HAND a 4	6 955,81	1 240,02	5 715,79	- 5 715,79
3410600000000000	IDF -HANDENSEMBLE	11 846,41	700,00	11 146,41	- 11 146,41
3410700000000000	IDF -SPORT SANTÉ/PRATIQUE HAND/FIT	2 381,00	-	2 381,00	- 2 381,00
3410800000000000	IDF -ANIMATION PÉRIPH ÈVÈNEMENTS	10 693,65	600,00	10 093,65	- 10 093,65
3410900000000000	IDF -BEACH HANDBALL	15 100,59	1 200,00	13 900,59	- 13 900,59
3411400000000000	IDF -FÉMININISATION	178,26	-	178,26	- 178,26
3411800000000000	IDF -ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS	120,00	-	120,00	- 120,00
3411900000000000	IDF -SERVICE CIVIQUE	459,40	-	459,40	- 459,40
3412700000000000	IDF -OPERATION COACH'ELLES	6 287,93	34 144,36	- 27 856,43	27 856,43
3412900000000000	IDF -DEMARCHE RSO	5 338,75	35 000,00	- 29 661,25	29 661,25
	DEVELOPPEMENT ET SERVICES AUX CLUBS	113 599,74	92 884,38	20 715,36	- 20 715,36
5175100000000000	IDF -RECETTES STATUTAIRES - LICENCES	2 614 756,30	3 180 730,40	- 565 974,10	565 974,10
	RECETTES STATUTAIRES - LICENCES	2 614 756,30	3 180 730,40	- 565 974,10	565 974,10
5175200000000000	IDF -RECETTES STATUTAIRES - MUTATIONS	220 353,00	360 047,00	- 139 694,00	139 694,00
	RECETTES STATUTAIRES - MUTATIONS	220 353,00	360 047,00	- 139 694,00	139 694,00
5175300000000000	IDF -RECETTES STATUTAIRES - DROITS ENGAGEMENTS	6 375,00	73 464,00	- 67 089,00	67 089,00
	RECETTES STATUTAIRES - DROITS ENGAGEMENTS	6 375,00	73 464,00	- 67 089,00	67 089,00
5175400000000000	IDF -RECETTES STATUTAIRES - AFFILIATIONS	45 826,00	99 457,00	- 53 631,00	53 631,00
	RECETTES STATUTAIRES - AFFILIATIONS	45 826,00	99 457,00	- 53 631,00	53 631,00
5290600000000000	IDF -ETR - FONCTIONNEMENT	6 322,00	-	6 322,00	- 6 322,00
5290691000000000	IDF -ETR - REUNIONS-SEMINAIRES	1 396,00	-	1 396,00	- 1 396,00
53612751908PROC	ADMGEN MAD départemental	-	5 238,13	- 5 238,13	5 238,13
5390600000000000	IDF -FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	228 011,29	628 180,09	- 400 168,80	400 168,80
5390600000000000	IDF -FRAIS BENEVOLES	41 388,51	39 716,00	1 672,51	- 1 672,51
5390676100000000	IDF -CONSEIL DU TERRITOIRE	231,43	6 118,13	- 5 886,70	5 886,70

539067770000000	FFHB - Divers	-	0,54	-	0,54	0,54
539069030000000	IDF -AIDES AUX CLUBS	22 269,33	2 957,70	19 311,63	-	19 311,63
539140000000000	IDF -ASSEMBLEE GENERALE	15 267,18	40,18	15 227,00	-	15 227,00
539150000000000	IDF -BUREAU DIRECTEUR	3 151,75	281,26	2 870,49	-	2 870,49
539160000000000	IDF -COMITE DIRECTEUR	406,00	-	406,00	-	406,00
539170000000000	IDF -CONSEIL D'ADMINISTRATION	11 914,28	-	11 914,28	-	11 914,28
539180000000000	IDF -MISSIONS - REPRESENTATIONS	5 044,40	-	5 044,40	-	5 044,40
	FONCTIONNEMENT LIGUE	335 402,17	682 532,03	-	347 129,86	347 129,86
539200000000000	IDF -FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	3 477,34	3 197,50	279,84	-	279,84
539420000000000	IDF -MASSE SALARIALE	1 078 624,34	54 921,11	1 023 703,23	-	1 023 703,23
	MASSE SALARIALE	1 082 101,68	58 118,61	1 023 983,07	-	1 023 983,07
576006010009000	IDF -POLE FEMININ - INTERPOLES	5 346,79	-	5 346,79	-	5 346,79
576006010009001	IDF -POLE MASCULIN - INTERPOLES	11 578,34	-	11 578,34	-	11 578,34
576006040009000	IDF -POLE FEMININ - SUIVI	435,45	-	435,45	-	435,45
576006040009001	IDF -POLE MASCULIN - SUIVI	524,81	-	524,81	-	524,81
576006100009000	IDF -POLE FEMININ - STAGES	11 419,62	32 300,00	20 880,38	-	20 880,38
576006100009001	IDF -POLE MASCULIN - STAGES	595,00	-	595,00	-	595,00
576009060000000	IDF -PPF FONCTIONNEMENT	458,80	720,00	261,20	-	261,20
576009060009000	IDF -POLE FEMININ - FONCTIONNEMENT	20 794,23	72 540,00	51 745,77	-	51 745,77
576009060009001	IDF -POLE MASCULIN - FONCTIONNEMENT	154 325,60	75 600,00	78 725,60	-	78 725,60
576009100009001	IDF -POLE MASCULIN - REUNIONS	78,13	1 000,00	921,87	-	921,87
576019066149001	IDF -POLE MASCULIN - FONCT EAUBONNE	214 238,27	162 370,80	51 867,47	-	51 867,47
576019066439000	IDF -POLE FEMININ - FONCT CHATENAY	150 861,68	62 800,00	88 061,68	-	88 061,68
576029066429000	IDF -POLE FEMININ - FONCT FONTAINEBLEAU	142 662,43	57 297,91	85 364,52	-	85 364,52
576030000009000	IDF -SR FEMININE - FONCTIONNEMENT	220,00	100,00	120,00	-	120,00
576030000009001	IDF -SR MASCULINE - FONCTIONNEMENT	1 188,30	-	1 188,30	-	1 188,30
576036000009000	IDF -SELECTION FEMININE - INTERLIGUES	1 473,26	-	1 473,26	-	1 473,26
576036000009001	IDF -SELECTION MASCULINE - INTERLIGUES	15 908,79	-	15 908,79	-	15 908,79
576036110009000	IDF -SELECTION FEMININE - STAGE	447,84	1 590,00	1 142,16	-	1 142,16
576036110009001	IDF -SELECTION MASCULINE - STAGE	29 586,89	5 430,00	24 156,89	-	24 156,89
576106020009000	IDF -DETECTION-SCOUTISME-IC-MATCHS-SUIVI FEM	478,28	-	478,28	-	478,28
576106020009001	IDF -DETECTION-SCOUTISME-IC-MATCHS-SUIVI MASC	3 820,23	-	3 820,23	-	3 820,23
576160006009000	IDF -POLE FEMININ - AIDE AUX ATHLETES	69 380,00	8 480,00	60 900,00	-	60 900,00
576160006009001	IDF -POLE MASCULIN - AIDE AUX ATHLETES	75 780,00	3 168,00	72 612,00	-	72 612,00
579080006009000	IDF -POLE FEMININ - SUIVI MEDICAL	7 690,65	-	7 690,65	-	7 690,65
579080006009001	IDF -POLE MASCULIN - SUIVI MEDICAL	7 980,00	240,00	7 740,00	-	7 740,00
	PPF MASC & FEMININ: POLES-SELECTION-DETECTION	927 273,39	483 636,71	443 636,68	-	443 636,68
587220000000000	IDF - TOURNOIS INTERNATIONAUX	2 893,20	-	2 893,20	-	2 893,20
587220000006002	IDF - TOURNOI TIBY U21	8 302,92	-	8 302,92	-	8 302,92
587220000006003	IDF - TOURNOI TIBY U19	9 705,82	-	9 705,82	-	9 705,82
587220000006008	IDF - TOURNOI U20F	51 442,36	595,00	50 847,36	-	50 847,36
587220000006009	IDF - TOURNOI U18F	46 920,97	43 838,06	3 082,91	-	3 082,91
	TOURNOIS	119 265,27	44 433,06	74 832,21	-	74 832,21
587240000000000	IDF -ORGANISATION COUPE DE FRANCE	3 640,00	-	3 640,00	-	3 640,00
587250000000000	IDF -ORGANISATION AUTRE EVENEMENT	18 806,67	4 396,14	14 410,53	-	14 410,53
	CDF et AUTRES EVENEMENTS	22 446,67	4 396,14	18 050,53	-	18 050,53
	TOTAL GENERAL	5 884 696,78	5 846 038,91	38 657,87	-	38 657,87



Point Divers



Calendrier instances Ligue

- **Date de la prochaine réunion du CA ligue**
 - Samedi 10 mai 2025
- **Date de la prochaine réunion du CT ligue**
 - Samedi 24 mai 2025
- **Date de la prochaine réunion du CD ligue**
 - Samedi 26 avril 2025
- **Date AG ligue**
 - Samedi 7 juin 2025
- **Date AG Fédérale**
 - Vendredi 16 et samedi 17 mai 2025

Calendrier AG des comités

- **CDHB75 :**
- **CDHB77 : 21/06/2025 à Vaires-sur-Marnes**
- **CDHB78 : 22/06/2025 à Versailles**
- **CDHB 91 : 18/06/2025 à Dourdan**
- **CDHB92 : 25/06/2025 à Fontenay-aux-Roses**
- **CDHB93 : 21/06/2025**
- **CDHB94 : 20/06/2025**
- **CDHB95 : 19/09/2025 à Eaubonne**

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

